

Journée nationale d'instruction de la F.N.C.D.R. dans le cadre du congrès
de l'Association Dentaire Française Paris palais des Congrès- Porte
Maillot

Salle 353 (Niveau 3 - Zone M)

Samedi 1er décembre 2018

Sous le haut patronage de Madame la Directrice Centrale du Service de Santé des Armées

PROGRAMME

8h45 Accueil - Ouverture par le Président National, CDCSCN® Jean-Pierre FOGEL

9h00 « La chirurgie éveillée » MCSHC® Xavier SAUVAGEON Service d'Anesthésie Réanimation -
Hôpital Ste Anne Paris – HIA Percy.

9h30 « Dépistage et Prise en charge du Syndrome d'Apnée Obstructive du Sommeil, SAOS » - CDC Vuillemin
HIA Laveran.

10h00 « les Systèmes d'Information pour les Chirurgiens-Dentistes de réserve » par CRI® Christine
DULAURANS Correspondant fonctionnel SIRÉM pour le SSA et CDP® Vincent LE VAN 3^{ème} CMA (Lille)

10h30 Pause-café salle 352b - Visite de l'exposition

11h00 « La dentition du cheval et les principales interventions du vétérinaire » VEC Sandrine BOUE Adjointe au
responsable du 32^{ème} groupe vétérinaire de Rennes

11h30 Intervention du Coordonnateur National pour l'Odontologie dans les Armées, CDC Bertrand FENISTEIN

12h00 Conclusion par le délégué aux Réserves du Service de Santé des Armées, MCSCN Denis MORGAND

12h30 Déjeuner en commun sur place salle 352b



**Cette activité sera prise en compte comme une journée d'instruction convoquée par votre Formation d'Emploi.
Demande à effectuer avant le 19/11/2018**

En raison du maintien de l'état d'urgence, la tenue civile est requise

Volet détachable à retourner à : Mme SICE – Secrétariat du GORSSA 3 Av Lombart 92260 FONTENAY AUX ROSES

Inscription et réservation obligatoires avant le 26 novembre 2018
Journée ADF du samedi 1er décembre 2018

Nom:.....

Prénom:.....

Grade:..... CMA ou HIA d'appartenance :.....

E-Mail :..... Tel Portable :

Pour les membres des Associations à jour de leurs cotisations et les Chirurgiens-Dentistes d'Active conférences seules : GRATUIT
(Rappel : Pour les chirurgiens-dentistes de réserve, la cotisation annuelle 2018 est à régler dans vos associations régionales)

Pour Tous, facultatif, je m'inscris au déjeuner et, je règle le repas soit :.....40 €

Chèque à établir à l'ordre de la FNCDR et à adresser Secrétariat du GORSSA avec ce coupon
(Pas de remboursement possible si vous annulez moins de 48h00 avant la date limite)